

Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022

Titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance

Communication à caractère promotionnel



Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »
Durée d'investissement conseillée : 8 ans et 7 jours (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Eligibilité : Comptes titres, contrat d'assurance vie et de capitalisation.

Période de commercialisation : du 04/04/2022 au 31/05/2022. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

Code ISIN: FR00140098N8

Le produit est émis par Credit Suisse AG¹, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Emetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

¹Notations de l'émetteur : Standard & Poor's A+, Moody's A1 au 11/03/2022. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser à la performance de l'Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield, l'« Action Jumelée ». Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de cette Action Jumelée.

Du trimestre 4 à 31, en date d'observation, si le niveau de l'Action Jumelée est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial, le Capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 2% par trimestre écoulé¹.

A l'échéance des 8 ans, en cas de baisse de l'Action Jumelée au-delà de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial (exclu) et en absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Action Jumelée. En acceptant de limiter leurs gains à 2% par trimestre écoulé, les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du capital initial si le niveau de l'Action Jumelée est supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence Initial à l'échéance.

Points clés

- Un mécanisme de remboursement anticipé du capital¹ activable automatiquement du trimestre 4 à 31, si l'Action Jumelée clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial à l'une des dates d'observation.
- Un gain de 2%¹ par trimestre écoulé en cas de remboursement anticipé ou si l'Action Jumelée clôture à un niveau supérieur ou égal à 70% de son Niveau de Référence Initial, en date d'observation finale.
- Une perte en capital à l'échéance dans le cas où l'Action Jumelée enregistre, en date d'observation finale, une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.



Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1000 euros le 31/05/2022 et une détention jusqu'à la date d'échéance (07/06/2030). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres .

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l' Action Jumelée, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages & Inconvénients

Avantages

- Si à l'une des dates d'observation, du trimestre 4 à 31, l'Action Jumelée clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son capital par anticipation¹.
- En cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'Action Jumelée clôture à un niveau supérieur ou égal à 70% de son Niveau de Référence Initial, en date d'observation finale, l'investisseur reçoit un gain de 2% par trimestre écoulé¹.
- A l'échéance du produit et en l'absence de remboursement anticipé, si l'Action Jumelée n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial¹.

Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où l'Action Jumelée serait en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial en date d'observation finale et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé), l'investisseur peut subir une perte en capital. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit au 31 mai 2022 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 8 ans et 7 jours en fonction de l'évolution de l'Action Jumelée.
- Le rendement de Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022 à échéance est très sensible à une faible variation de l'Action Jumelée autour du seuil de -40% par rapport à son Niveau de Référence Initial. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'Action Jumelée sous-jacente.
- L'investisseur est exposé à l'Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield et ne bénéficie pas des dividendes détachés par cette Action Jumelée.
- Le gain trimestriel étant plafonné à 2% par trimestre écoulé¹, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'Action Jumelée.

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Jumelée, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme du produit

Mécanisme de remboursement anticipé¹

- À l'issue des semestres 4 à 31, si l'Action Jumelée enregistre une performance supérieure ou égale à son Niveau de Référence Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit¹ :

L'intégralité de son capital initial + un gain de 2% par trimestre écoulé¹, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,84%²

- Sinon, **le produit continue.**

Mécanisme de remboursement à l'échéance

A la date d'observation finale (le 31/05/2030), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé:

- Cas Favorable:** Si le niveau de l'Action Jumelée est supérieur ou égal à 70% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit:

L'intégralité de son capital initial + un gain de 2% par trimestre écoulé¹, soit 164% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 5,36%²

- Cas médian:** Sinon, si l'Action Jumelée est en baisse de plus de 30% (exclu) par rapport à son Niveau de Référence Initial, mais n'a pas baissé de plus de 40% (inclus) par rapport à ce niveau, l'investisseur reçoit:

L'intégralité de son capital initial¹, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%²

- Cas défavorable:** Sinon, si l'Action Jumelée est en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial (exclu), l'investisseur reçoit:

Le capital diminué de la baisse de l'Action Jumelée¹. L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de l'objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Jumelée, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

² Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

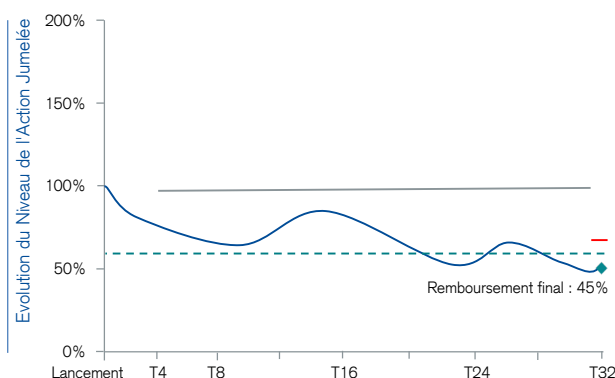
Illustrations du mécanisme de remboursement

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs de l'Action Jumelée et du produit, et ne sauraient en aucune manière être considérées comme une offre commerciale.

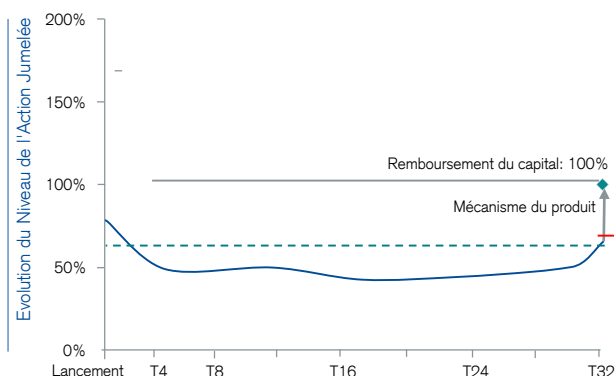
— Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield (dividendes non réinvestis) — Seuil de perte en capital (60% du Niveau de Référence Initial)
 — Seuil de remboursement anticipé (100% du Niveau de Référence Initial) — Seuil de versement du gain à l'échéance (70% du Niveau de Référence Initial)

Scénario défavorable : Baisse de l'Action Jumelée supérieure à 40% à l'échéance



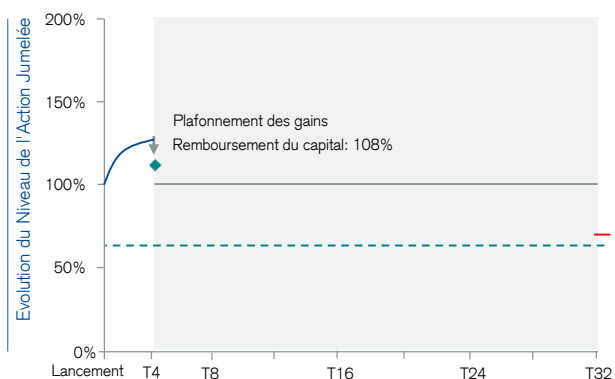
- Du trimestre 4 à 31, en date d'observation, le niveau de l'Action Jumelée est strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue des 8 ans, en date d'observation finale, l'Action Jumelée a baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial (-55%). L'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse de l'Action Jumelée, soit 45% du capital initial¹. L'investisseur subit une perte en capital (pouvant être totale dans le pire des scénarios).
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $-10,47\%^2$, égal à celui d'un investissement direct dans l'Action Jumelée (hors dividendes), du fait du mécanisme du produit.

Scénario médian: Baisse de l'Action jumelée supérieure à 30% mais inférieure ou égale à 40% à l'échéance



- Du trimestre 4 à 31, en date d'observation, le niveau de l'Action Jumelée est strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue des 8 ans, en date d'observation finale, l'Action Jumelée n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial (-35%). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $-1,00\%^2$, contre un Taux de Rendement Annuel net de $-6,23\%^2$ pour un investissement direct dans l'Action Jumelée (hors dividendes), du fait du mécanisme du produit.

Scénario favorable : Hausse de l'Action Jumelée à l'issue du trimestre 4



- A l'issue du trimestre 4, en date d'observation, l'Action Jumelée clôture à un niveau supérieur à son Niveau de Référence Initial (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors son capital initial plus un gain de 2% par trimestre écoulé, soit 108% du capital initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $6,84\%^2$, contre un Taux de Rendement Annuel net de $18,59\%^2$ pour un investissement direct dans l'Action Jumelée (hors dividendes), du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Sources: Crédit Suisse

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Jumelée, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

² Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Présentation du Sous-Jacent

Présentation de l'Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Unibail-Rodamco-Westfield est le premier créateur et opérateur global de centres de shopping de destination. Le portefeuille de la société est évalué à 54,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021, qui se répartissent comme suit : centres commerciaux (86%) ; bureaux (6%) ; espaces de congrès et d'expositions (5%) ; services (2%).

L'Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield est composée d'une action Unibail-Rodamco-Westfield et d'une action Unibail-Rodamco-Westfield N.V.

Pour plus d'informations sur l'Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield et, en particulier sur les principes de l'Action Jumelée, nous vous invitons à vous référer à la section dédiée du site internet d'Unibail-Rodamco-Westfield accessible au lien suivant : <https://www.urw.com/fr-fr/investors/urw-stapled-share>

Source: Boursorama et site internet d'Unibail-Rodamco Westfield au 11 mars 2022.

Le cours de l'Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield est accessible sur le site d'Euronext (<https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0013326246-XAMS>) et sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : URW NA; code ISIN : FR0013326246)

Caractéristiques Principales & Facteurs de risques

Caractéristiques principales

Type : Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P: A+, Moody's: A1, Fitch: A au 11/03/2022). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Code Isin : FR00140098N8

Offre au public : Oui en France

Agent de calcul : Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts

Droit applicable : Droit français

Règlement/Livraison : Euroclear France

Éligibilité : Comptes titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Devise/Valeur Nominale : Euro / 1 000 Euros

Cotation : Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Période de commercialisation : Du 04 avril 2022 au 31 mai 2022. Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale jusqu'au 31 mai 2022. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 31 mai 2022.

Périodicité de valorisation : Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Bank (Europe) SA fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité: le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.

Double valorisation Une double valorisation est établie par Analyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.

Sous-jacent : L'Action Jumelée Unibail-Rodamco-Westfield (URW NA Equity) - dividendes non réinvestis

Commission de souscription/rachat : Néant

Commission de distribution : Credit Suisse Bank (Europe) SA paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1,10% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement placés par ces distributeurs.

Date d'émission : 04 avril 2022

Date d'observation initiale / Niveau de Référence Initial : 31/05/2022 / Cours de clôture de l'Action Jumelée à la Date d'observation initiale.

Date d'observation finale : 31/05/2030

Date d'échéance : 07/06/2030

Date d'observation : Le dernier jour calendaire des mois de février, mai, août et novembre, du 31 mai 2023 (inclus) jusqu'au 31 mai 2030 (inclus), ou le premier jour ouvré suivant si le dernier jour calendaire n'est pas un jour ouvré

Date de remboursement anticipé : 5 jours ouvrés suivant la date d'observation concernée

Facteurs de risques

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. **Veillez vous référer à la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.**

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : En cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé : le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

Risque de taux : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Exposition à la performance de l'Action Jumelée sous-jacente : La performance de l'Action Jumelée sous-jacente dépend de facteurs macroéconomiques, tels que les taux d'intérêts et les niveaux de prix sur les marchés de capitaux, les évolutions des taux de change, des facteurs politiques, ainsi que des facteurs spécifiques aux entreprises, comme la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'action actionnariat et la politique en matière de distributions. L'émetteur de l'Action Jumelée sous-jacente peut également prendre des mesures concernant celle-ci sans égard aux intérêts des titulaires du produit. Chacun de ces facteurs et mesures nuisant à la performance de l'Action Jumelée sous-jacente peut avoir une incidence défavorable sur la valeur et le rendement du produit.

Informations Importantes / Avertissement

Le produit « Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives en date du [1er avril 2022](#), rédigées dans le cadre du Prospectus de base de l'Émetteur composé du [Document d'enregistrement](#) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 11 juin 2021 et complété par des suppléments en date du [20 juillet](#), du [5 août](#), du [29 octobre](#), du [12 novembre](#), du [22 décembre 2021](#), du [31 janvier 2022](#), du [17 février 2022](#) et du [29 mars 2022](#) ainsi que la [Note relative aux valeurs mobilières](#) approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme étant conforme au Règlement 2017/1129 (le "Règlement Prospectus") en date du 10 août 2021 et complétée par un supplément du [26 novembre 2021](#). Cette approbation du Prospectus de Base par l'AMF, pour la Note relative aux valeurs mobilières, et la CSSF pour le Document d'enregistrement, ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit « Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022 ». Les Conditions Définitives et le Prospectus de base doivent être lus conjointement pour obtenir une information complète sur les caractéristiques et modalités du produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général. Les Conditions Définitives d'Émission et le Prospectus de base sont disponibles gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Bank (Europe) SA, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris, et sur le site de Crédit Suisse (<https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr/> pour la Note relative aux valeurs mobilières et les Conditions définitives; et <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> pour le Document d'enregistrement et ses suppléments).

L'acheteur du produit « Objectif Trimestriel Action Unibail Mai 2022 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Crédit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Un document d'information clés détaillant les informations spécifiques du produit est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr>.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Central Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comision Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S. Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

